

Monsieur Michael MAURIN
Messieurs Brice et Jonathan MAURIN
Rue Jean Paquot 38
1050 IXELLES
BELGIQUE

PAR EMAIL : michael.maurin@gmail.com

OBJET : Chemin des Litanies / BR 336 - HM/LL/SD

Responsable du Service Urbanisme : Laure LOZANO – Mail : l.lozano@ville-vias.fr

Affaire suivie par : Sophie DELAGE – Tél : 04 67 21 87 65 – Mail : s.delage@ville-vias.fr

Vias, le **17 JUL. 2024**

Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du Chemin des Caminières et du Chemin des Litanies, la Ville de Vias envisage l'acquisition d'une emprise d'une superficie totale de 80 m² bordant votre parcelle cadastrée section BR n° 336.

Pour votre parfaite information, j'annexe le tirage provisoire du plan de division de la parcelle BR 336 indiquant ladite parcelle, établi par le Cabinet BBASS, géomètre-expert.

Votre parcelle est située en zone UC du PLU et est concernée par la servitude d'utilité publique d'emplacement réservé n°3 consistant en la création d'une voie depuis le Chemin des Litanies jusqu'à l'Impasse des Claux (8 m d'emprise) emportant une inconstructibilité sur cette emprise.

Elle se trouve également en zone inondable bleue urbanisée du PPRI approuvé le 13 avril 2014.

L'Administration Fiscale estime la valeur de votre bien sur une base de 40 €/m², soit un montant global de **3 200,00 €** (80 m²).

Les prix des Services Fiscaux correspondent aux transactions amiables conclues pour ce type d'acquisition dans votre secteur.

Naturellement, la Commune prendra à sa charge l'intégralité des frais notariés.

Si ces modalités de cession reçoivent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier accompagné de la mention « bon pour accord », daté et signé par tous les propriétaires indivis.

Dans cette attente, le Service Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de ma parfaite considération.

Bon pour accord
le 22/07/2024


(Michaël Maurin)

Mme Muriel PRADES
Adjointe au Maire,
Déléguée au Droit des Sols

